

Le 30 octobre 2020,

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Pour donner suite à la mise en place du confinement et de l'état d'urgence sanitaire jusqu'en février 2021, nous avons adapté nos dispositifs éducatifs selon les dispositions ci-après. **Il va de soi, en cas de nouvelles décisions des autorités ministérielles, que ces mesures seront revues.**

Dispositions générales

Tous les élèves et étudiants sont accueillis dès le 02 novembre aux horaires habituels.

En cas de fermeture d'une classe ou de l'établissement, notre plan de continuité en distanciel est prêt.

Les élèves externes, en raison de la fermeture des restaurants, peuvent être accueillis à l'open café :

→ Menu à 6,50 euros, déjeuner pris à l'open café même ou dans les foyers pour respecter la distanciation.

Toute personne de onze ans ou plus porte obligatoirement un masque sauf :

- Au moment de prendre son repas en salle de restauration (le port du masque reste cependant obligatoire lors de tout déplacement) ;
- Pour les activités physiques et sportives, avec une distance physique de deux mètres (sauf, lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas) ;
- Lorsqu'on est seul dans sa chambre pour les étudiants internes (le port du masque est obligatoire dans les internats).

Nous rappelons **quatre éléments indispensables de notre protocole** (parmi d'autres) :

- **Se désinfecter les mains** aux entrées et sorties : de l'établissement, de l'internat, de la salle de restauration, etc.
- **Respect des gestes barrière** : se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades ;
- **Port obligatoire du masque** pour tous les collégiens, lycéens et étudiants ; port obligatoire du masque dans les espaces communs de l'internat (couloirs, salles diverses) ;
- **Aération** des salles.

Plan Vigipirate renforcé :

Pour la sécurité de tous, un vigile sera présent à l'entrée de l'établissement et assurera, entre autres, un contrôle aléatoire des sacs de toute personne entrant dans l'établissement.

Toutes nos activités se termineront obligatoirement à 20 h 00 au plus tard et les locaux seront fermés.

Les conférences du soir sont maintenues en Visio sous la forme d'un webinar. Vous recevrez les éléments nécessaires pour y assister, si vous le souhaitez.

Quelques précisions de dates :

- Lundi 02 novembre :
 1. Accueil des élèves et des étudiants - message éducatif de Paix et minute de silence pour Monsieur Samuel PATY, assassiné sauvagement le 16 octobre.
 2. **Un temps pédagogique en classe (autour des valeurs de la République) sera fait par les enseignants, comme demandé par le Ministre de l'Education Nationale, d'ici fin novembre.**
- Mercredi 04 novembre en Visio : Equipe d'Animation Pastorale 18 h 00 – 19 h 30.
- Lundi 09 novembre : rencontre de Monseigneur DOLLMANN avec les Terminales (16 h 45 – 17 h 40 et les prépas à 18 h 00 – 19 h 00).
- Samedi 05 décembre en Visio : portes ouvertes École – Collège – Lycée.
- Jeudi 10 décembre en Visio : conférence du Père DESCARPENTRIES – « Identités et personnes » 18 h 30 – 20 h 00.
- Vendredi 11 décembre : réunion des confirmands 18 h 00 – 20 h 00.

Dispositions concernant les classes préparatoires

1. Il n'y aura plus d'étude le soir après le dîner.
2. Les internes sont dans leur internat à partir de 20 h 15.
3. Le port du masque est obligatoire dans nos internats.
4. L'aération des espaces collectifs est assurée régulièrement.
5. Les internes sont dans leur chambre à 21 h 00, il leur est demandé d'aérer régulièrement leur chambre.
6. Les maîtres d'internat font l'appel en passant dans les chambres.
7. Les activités d'externat restent inchangées.

Dispositions concernant les collégiens et les lycéens

1. Les conseils de classe se déroulent en distanciel.
2. PRREL (tutorat de lycéens par des étudiants) : ce dispositif est interrompu durant le confinement.
3. Jeudi 03 décembre : cours de Théologie pour les lycéens 17 h 45 – 18 h 45.
4. Les activités d'externat restent inchangées.
5. Des dispositifs ont été pris pour limiter la circulation et le brassage des élèves.

Dispositions concernant les locaux

1. Un nettoyage est réalisé une fois par jour.
2. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, etc.) est réalisé plusieurs fois par jour.
3. Dans le restaurant :
 - a. **Une personne a été déléguée pour effectuer un nettoyage désinfectant des tables et claustres entre les différentes utilisations.**
 - b. Une aération constante est effectuée.
 - c. Des distributeurs de produit hydroalcoolique sont disponibles aux entrées et sorties.
 - d. Les élèves et étudiants déjeunent par classe, et / ou par niveau afin de limiter le brassage de personnes.

Ce qui est attendu des parents

1. Une compréhension et un soutien aux équipes éducatives qui font le maximum dans un contexte inédit, d'une instabilité protéiforme.
2. Qu'ils soutiennent l'application des mesures sanitaires en insistant auprès de leurs enfants sur le respect des gestes barrière et en leur fournissant masques et mouchoirs en papier jetable.
3. Qu'ils surveillent la température (inférieure à 38°) de leurs enfants avant de les envoyer à l'Institution Saint Jean.
4. Qu'ils préviennent l'établissement de tout cas confirmé ou suspect au sein du foyer.
5. Qu'en cas de nécessité, ils se rapprochent de notre infirmière (personne référente covid-19).
6. Qu'ils interdisent à leurs enfants tout attroupement aux abords de l'établissement.
7. Qu'ils demandent à leurs enfants de garder le masque à l'extérieur de l'établissement.

Les parents seront destinataires d'un justificatif de déplacement scolaire sur leur espace Ecole Directe

Art 4 du décret du 30/10/2020 : « *Tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence est interdit à l'exception des déplacements pour (...) se rendre dans les établissements d'enseignement.* »

Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Adoptée à Londres le 16 novembre 1945

Les gouvernements des États parties à la présente Convention, au nom de leurs peuples, déclarent :

- ***Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ;***
- *Que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre ;*
- *Que, la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance ;*

Dans ces temps compliqués, vous pouvez compter sur l'Institution Saint Jean pour continuer de proposer aux élèves et aux étudiants, au sein de l'Institution, des temps spirituels. C'est notre caractère propre.

Avec l'assurance de notre entier dévouement.

Jean-Marie CHUEPO
Chef d'établissement